



Droit des assistantes sociales

Par **mig4747**, le **04/09/2009** à **13:22**

Bonjour,

je souhaiterai connaitre les droits des assistantes sociale, car depuis environ 2 mois elle nous impose des rendez vous ca devient du harcèlement.
que puis je faire?

Par **Marion2**, le **04/09/2009** à **22:58**

Bonsoir mig,

Les AS sont dans l'obligation de suivre les personnes dont elles s'occupent.

Le rythme des demandes de rendez-vous ou de visites dépend de l'importance des problèmes rencontrés par les personnes concernées.

Il ne s'agit nullement de harcèlement.

Cordialement.

Par **mig4747**, le **05/09/2009** à **12:31**

merci de votre réponse.

je suis donc dans l'obligation de les recevoir ?

en fait il ne s'est rien passé de grave le fils de ma compagne a été absent 2 semaines en fin d'année scolaire dernière et donc la maîtresse d'école a contacté les assistantes sociales qui sont venues quelques jours plus tard.

nous les avons reçus et on leur a expliqué pourquoi il était absent.

elle nous a dit qu'il n'y avait pas de problème que tout allait bien qu'il n'y aurait pas de suite et maintenant elle nous impose des rendez-vous.

je suppose que si nous refusons de les voir ça peut aller très loin ?